

RAPPORT DU PRESIDENT

Du jury du concours externe sur titres avec épreuve d'accès au grade de Sage-femme territoriale de classe normale – SESSION 2023

Le concours de sage-femme territoriale de classe normale est ouvert pour la Région Corse, au titre de l'année 2023 est organisé par le Centre de Gestion de la Corse du sud

Cinq postes ont été ouverts au concours.

L'arrêté d'ouverture de ce concours est pris en date du 8 juillet 2022.

Retrait de dossier de candidature : du mardi 25 octobre au mercredi 30 novembre 2022 inclus.

Date limite de dépôt de dossier de candidature : jeudi 8 décembre 2022 inclus.

L'unique épreuve orale d'admission s'est déroulée le mercredi 29 mars 2023 au Palais des congrès et des expositions d'Ajaccio.

Quatre candidats ont participé à l'épreuve d'admission sur les cinq candidats admis à concourir.

LES CHIFFRES POUR L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Le concours sur titres comporte une épreuve orale d'admission.

Le concours d'accès au cadre d'emplois des Sage-femmes territoriales consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois

(durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé).

Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire inférieure à 5/20.

Le jury a déterminé un seuil d'admission : 16/20. Ainsi, quatre candidats sont retenus.

Comme il est indiqué dans l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les places mises au concours.

Fait à Ajaccio le 3 avril 2023.

Le Président du jury :

Antoine OTTAVI

Maire de Bastelicaccia

Président du Centre de Gestion de Corse du sud